

## Catalogue libre - Demande #78

### Récupérer les autorisations d'utilisation des logos auprès des projets

01/30/2010 04:06 PM - Gilles Coulais

<b>Status:</b>	Résolu	<b>Start date:</b>	01/30/2010
<b>Priority:</b>	Élevée	<b>Due date:</b>	
<b>Assignee:</b>		<b>% Done:</b>	70%
<b>Category:</b>		<b>Estimated time:</b>	0.00 hour
<b>Target version:</b>	Version 1.0	<b>Spent time:</b>	0.00 hour
<b>Description</b>			
Les logos peuvent faire l'objet de conditions d'utilisation, voire nécessiter une autorisation. Il est donc nécessaire de :			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Récupérer les informations de contacts pour chaque projet</li><li>• Consulter les sites web des projets pour y récupérer les conditions d'utilisation éventuellement déjà décrites</li><li>• Contacter les projets pour les informer du projet et faire une demande d'autorisation du logo, et des éventuelles conditions d'utilisation</li></ul>			

#### History

##### #1 - 01/30/2010 04:10 PM - Gilles Coulais

Autorisations reçues pour RSSOwl (mail de confirmation du développeur), KompoZer (via IRC) et Filezilla (<http://forum.filezilla-project.org/viewtopic.php?p=57448#p57448>)

##### #2 - 02/02/2010 01:48 PM - Gilles Coulais

- Target version set to Version 1.0

- % Done changed from 10 to 20

Autorisation reçue pour OpenOffice.org (mail)

MimeTypes :

[http://wiki.services.openoffice.org/wiki/MimeType\\_icons](http://wiki.services.openoffice.org/wiki/MimeType_icons)

Logos:

<http://marketing.openoffice.org/art/galleries/logos/>

Si le logo doit être modifié, une autorisation supplémentaire doit être obtenue de Sun/Oracle.

##### #3 - 02/19/2010 07:15 PM - François Poulain

Bonjour Gilles.

As tu pus contacter tous les projets ? Sinon lesquels ? As tu besoin d'aide ?

##### #4 - 02/23/2010 08:07 PM - Gilles Coulais

- % Done changed from 20 to 50

François, tous les projets ont été contactés. Les relances sont en cours pour ceux qui n'ont pas encore répondu. Des discussions sont en cours avec certains autres projets, qui souhaitent connaître le contenu du catalogue (en français, alors que la communication se fait en anglais). Ça oblige à quelques traductions rapides des pages (partiellement).

Nouvelles autorisations reçues

Pidgin(mailing-lis) et GIMP (IRC)

Sumatra PDF n'a pas de logo propre. Pas de demande d'autorisation. Je posterai un message sur le forum pour au moins informer l'auteur de l'existence du projet.

PS : Le pourcentage d'avancement est réel (calculé sur contact identifié/contacté/relancé/autorisation reçue).

**#5 - 02/23/2010 08:52 PM - Gilles Coulais**

- % Done changed from 50 to 60

aTunes et digiKam Ok

**#6 - 02/23/2010 10:07 PM - Gilles Coulais**

Ok pour Inkscape (voir le thread joint, confirmé sur la ML devel d'Inkscape)

<http://old.nabble.com/Inkscape-logo-on-a-book-cover-td25220543.html>

**#7 - 02/24/2010 09:37 AM - Gilles Coulais**

Autorisation reçue pour 7-zip et homebank

**#8 - 02/24/2010 09:42 AM - Gilles Coulais**

Autorisation reçue pour Sweet home 3D.

Message (et questions) de l'auteur:

Ca m'a l'air bien sympathique ce livret. :-)

Merci de considérer que Sweet home 3D mérite de faire partie des 25 logiciels libres MUST-HAVE, ça me fait bien plaisir.

Vous pouvez utiliser toutes les images que vous trouverez sur le site de Sweet Home 3D.

Si vous voulez, je peux vous fournir un logo avec une plus grande résolution ou des images sans "Sweet Home 3D" écrit dans un coin.

Par contre, je ne connais pas pas votre politique vis-à-vis des marques déposées mais il serait bien de laisser quelque part au moins un symbole (R) ® associé à Sweet Home 3D, car c'est une marque déposée (je l'ai déposée suite à tous ces @\$#€# de profiteurs qui ont déposé des noms de domaines commençant par sweethome3d).

Pour info, la version 2.3 de Sweet Home 3D est en phase d'achèvement et devrait sortir d'ici 2 ou 3 semaines : si besoin voir

<http://forum.ubuntu-fr.org/viewtopic.php?pid=3276541#p3276541>

et [http://www.sweethome3d.eu/support/forum/viewthread\\_thread.1298](http://www.sweethome3d.eu/support/forum/viewthread_thread.1298) pour plus de détails sur les nombreuses fonctionnalités supplémentaires de cette future version.

Pourrais-je avoir un exemplaire du livret une fois qu'il sera terminé ?

**#9 - 02/24/2010 08:36 PM - Gilles Coulais**

Concernant Audacity, autorisation reçue.

Guidelines à suivre <http://forum.audacityteam.org/viewtopic.php?f=15&t=14250#p56329>

**#10 - 02/24/2010 11:54 PM - Gilles Coulais**

- % Done changed from 60 to 70

Autorisation reçue pour TuxPaint

Versions vectorielles du logo

[http://tuxpaint.cvs.sourceforge.net/viewvc/\\*checkout\\*/tuxpaint/tuxpaint/data/images/tuxpaint-icon.svg?revision=1.6](http://tuxpaint.cvs.sourceforge.net/viewvc/*checkout*/tuxpaint/tuxpaint/data/images/tuxpaint-icon.svg?revision=1.6)

[http://tuxpaint.cvs.sourceforge.net/viewvc/\\*checkout\\*/tuxpaint/tuxpaint/data/images/title-tuxpaint.svg?revision=1.1](http://tuxpaint.cvs.sourceforge.net/viewvc/*checkout*/tuxpaint/tuxpaint/data/images/title-tuxpaint.svg?revision=1.1)

**#11 - 02/28/2010 05:09 PM - François Poulain**

François, tous les projets ont été contactés. Les relances sont en cours pour ceux qui n'ont pas encore répondu. Des discussions sont en cours avec certains autres projets, qui souhaitent connaître le contenu du catalogue (en français, alors que la communication se fait en anglais). Ça oblige à quelques traductions rapides des pages (partiellement).

C'est une bonne nouvelle, tout ça.

Si vous voulez, je peux vous fournir un logo avec une plus grande résolution ou des images sans "Sweet Home 3D" écrit dans un coin. Par contre, je ne connais pas pas votre politique vis-à-vis des marques déposées mais il serait bien de laisser quelque part au moins un symbole (R) ® associé à Sweet Home 3D, car c'est une marque déposée (je l'ai déposée suite à tous ces @\$#€# de profiteurs qui ont déposé des noms de domaines commençant par sweethome3d).

Les symboles (TM) et (R) n'ont aucune valeur juridique en France ; uniquement dans les pays de la *commons law*. Voir [http://www.inpi.fr/fr/questions-faq/liste-des-questions/faq\\_categorie/autres-questions415.html?cHash=7b73bb32fb](http://www.inpi.fr/fr/questions-faq/liste-des-questions/faq_categorie/autres-questions415.html?cHash=7b73bb32fb) (4eme question). Ceci dit, déposer la marque est effectivement la façon efficace pour l'auteur du logiciel de défendre le nom de domaine.

Nous n'avons pas discuté de « politique » de marque, mais il me semble (personnellement) assez inutile de s'encombrer de ces artifices dont personne (sauf les juristes) ne connaît la réelle portée. Ça aurait peut être un intérêt dans le cas d'un projet destiné au monde anglo-saxon, mais j'ignore comment ces histoires de *registration* fonctionnent...

**#12 - 06/24/2010 06:57 PM -**

- Status changed from Nouveau to En cours de traitement

- Priority changed from Normale to Élevée

**#13 - 10/25/2010 11:52 AM - François Poulain**

- Status changed from *En cours de traitement* to *Résolu*